Saint-Ouen-sur-Seine, le 26 mars 2024

Objet : occupation conforme des logements de fonction

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux,

La Région Île-de-France souhaite attirer votre attention sur les conditions d'occupation des logements au sein des lycées franciliens par les agents régionaux.

L'occupation du logement de fonction, pour nécessité absolue de service ou par le biais d'une convention d'occupation précaire, requiert de la part des agents un comportement exemplaire, notamment au regard de l'obligation de dignité dont dispose le code de la fonction publique. L'agent public doit respecter l'obligation de dignité en toutes circonstances, à la fois sur son temps de travail ainsi que dans le cadre de sa vie privée et doit avoir conscience qu'il représente l'institution qui l'emploie.

Nous avons été saisis de plusieurs situations impliquant des agents régionaux logés dont le comportement dans l'exercice de leurs missions était parfaitement conforme et qui, pour autant, ont fait montre dans l'occupation du logement de pratiques pouvant justifier la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire par leur employeur et une expulsion du logement.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur les situations pouvant présenter un risque dans l'occupation des logements de fonction par les agents régionaux. Si vous constatez dans l'occupation des logements des activités de nature à mettre en question l'obligation de dignité des agents régionaux ou des activités pouvant être répréhensibles, nous vous demandons, outre d'en référer au service logement du pôle lycées, de bien vouloir en informer également votre RRH au moyen d'un rapport circonstancié, afin de nous permettre de traiter le plus rapidement possible ces situations.

Sachant pouvoir compter sur votre implication je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les proviseurs, Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux, l'expression de ma meilleure considération.

La Directrice générale adjointe en charge
des Ressources Humaines

Fabienne CHOL
Directrice Générale Adjointe
Chargée du Pôle
Ressources Humaines

Fabienne CHOL